

## PV du Conseil de Participation du jeudi 24 juin 2022 – Ecole Saint-Martin – Mignault

### Présents.es

Noms	Prénoms	Représentation
De Paepe	Céline	Direction
Rifaut	Emmanuel	PO
Boutique	Elodie	Parent
Tobie	Natacha	Parent
FrèreJean	Sébastien	Parent
Cornelis	Madeleine	Enseignante
Pâques	Jean-François	Enseignant
Blondiau	Monique	Enseignante

### Excusés.es

Thomas Hermans, Françoise Demoulin

### Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion précédente
2. Plan de pilotage : présentation des objectifs et des stratégies
3. Elections 2022
4. Communication copa (proposition)
5. Divers

---

#### 1. *Approbation du Pv de la réunion précédente*

Le Pv est approuvé.

#### 2. *Plan de pilotage : présentation des objectifs et des stratégies*

Trois objectifs spécifiques ont été définis. Les trois objectifs spécifiques ont été définis en fonction du diagnostic que l'établissement a posé.

Ceux-ci sont considérés comme les priorités à travailler au cours des prochaines années.

La circulaire 7434 précise : « Chaque école détermine, en fonction du diagnostic qu'elle a posé, sur quels objectifs spécifiques elle devra se concentrer prioritairement. Les acteurs s'engagent au respect des stratégies qu'ils se sont définies. Ces stratégies visent à atteindre les objectifs spécifiques qu'ils se sont donnés après avoir analysé les données et réalisé le diagnostic de l'école. »

#### **A. Améliorer le bien-être des élèves dans la cour de récréation**

Les stratégies qui seront mises en place pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Aménager les cours de récréation ;
- Définir une ligne de conduite commune à tout le personnel surveillant ;
- Améliorer la qualité des surveillances ;

- Evaluer le bien-être des élèves dans les cours de récréation.

### **B. Diminuer le taux d'élèves faisant partie des 10% des élèves les plus faibles au CEB**

"Le taux d'élèves dans les 10 % les plus faibles » a pratiquement triplé lors de ces 5 dernières années.

Les stratégies qui seront mises en place pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Outiller les enseignants et les élèves pour apprendre à apprendre ;
- Développer l'utilisation des aménagements raisonnables ;
- Améliorer la continuité des apprentissages ;
- Différencier nos pratiques selon les besoins et les temps d'apprentissage de chaque enfant.

### **C. Améliorer les résultats moyens à l'épreuve de CEB en langue française**

Les stratégies qui seront mises en place pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Améliorer la cohérence de nos évaluations sur la formulation des questions en langue française ;
- Favoriser une meilleure continuité en langue française entre les années en fonction des nouveaux programmes ;
- Varier nos modalités d'apprentissage en langue française ;
- Augmenter la fréquence des activités en savoir parler, savoir écouter et savoir écrire ;
- Faciliter l'apprentissage de l'écrit

Lors de la présentation des objectifs spécifiques, Madame Tobie a pointé le fait que la problématique de l'orthographe ne trouve pas sa place au sein de l'objectif 3.

En réponse à ce questionnement, Madame La Directrice précise que l'amélioration de l'orthographe est un objectif transversal car l'orthographe est à prendre en compte dans l'ensemble des matières enseignées.

#### **Précisions concernant le plan de pilotage**

Les « pilotes » chargés de la mise en place des actions ne sont pas encore désignés.

Quelques actions ont déjà été identifiées pour chaque stratégie. Celles-ci seront développées lors de la prochaine réunion du COPA.

Il est à noter que toutes les stratégies et actions doivent être planifiées sur 6 années.

Ce travail doit se poursuivre avec l'équipe éducative et les conseillers pédagogiques.

La direction a commencé l'encodage du plan de pilotage sur la plateforme dédiée à celui-ci.

Après approbation par le Pouvoir organisateur, la déléguée au contrat d'objectifs (DCO) à 40 jours pour statuer sur la recevabilité du plan de pilotage.

Les moyens financiers prévus pour la réalisation des actions devront être soumis et approuvés par le Pouvoir organisateur.

### **Propositions à soumettre au PO.**

Une formation « petite enfance » pourrait être proposée aux surveillants-es n'ayant pas de titre pédagogique.

#### **3. Elections 2022**

Des élections auront lieu dans le courant du mois de septembre 2022. Trois enseignants et trois parents d'élève seront élus pour les deux prochaines années.

#### **4. Communication copa (proposition)**

La direction propose que chaque classe dispose d'un représentant des parents.

Ceux-ci feront le lien entre l'ensemble des parents de la classe et les membres élus du copa.

#### **5. Rentrée scolaire 2022-2023**

La direction explique l'organisation générale de l'école pour l'année scolaire 2022/2023.

Pas de bouleversement par rapport à l'an dernier.

#### **6. Divers**

##### **Extrascolaire :**

Madame Natacha Tobie se fait écho de questions/remarques de certains parents :

- 1) La porte de l'école, côté maternel, est ouverte lors de l'accueil extrascolaire, ce qui pourrait présenter un risque pour la sécurité des enfants.

Le Pouvoir organisateur apporte les éléments suivants :

- Contact sera pris avec à la directrice de Pirouline pour améliorer la sécurité
  - Installation d'une sonnette dans le local
- 2) Est-il possible d'organiser une surveillance des enfants par l'école à partir de 8h (au lieu de 8h15) afin de permettre de déposer son enfant en dehors des heures d'affluence sans payer la garderie pour quelques minutes ?

Le Pouvoir organisateur précise que Pirouline facture en effet les prestations avant 8h15.

Pour rappel, les enseignants doivent être présents 15 minutes avant le début des cours. Il n'est donc pas possible pour le PO d'organiser une surveillance des enfants par les enseignants car ceux-ci dépasseraient le cadre légal des prestations fixées par le règlement de travail.

Garer sa voiture sur le parking du Foyer est une initiative citoyenne et permet d'éviter les embouteillages.

##### **Etude dirigée**

Madame Natacha Tobie relaie la demande d'envisager d'organiser une étude dirigée pour les P1-P2.

Le Pouvoir organisateur est actuellement dans l'impossibilité d'organiser une étude dirigée en P1-P2 par manque d'encadrement.

Augmentation de certains frais scolaires

- Repas chauds
- Etude dirigée

Travaux

Les travaux débuteront dans la courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Des informations complémentaires seront communiquées dans le courant du mois de septembre.